



## Admission aux usa pour vacances et casier judiciaire

-----  
Par Visiteur

Bonjour, je projette un voyage aux états unis cette année et j'aimerais savoir si le fait d'avoir été condamné à 1 an de prison dans une affaire de trafic de stupéfiants en France il y a plus de 3 ans m'interdit l'entrée sur leur territoire sachant que lors du jugement j'ai demandé la non inscription au casier judiciaire qui m'a été acceptée et j'ai effectivement demandé un extrait du casier numéro 3 pour vérification qui est vierge.

Je sais qu'en plus la nouvelle procédure est mise en place le 12 janvier et parmi les questions posées ils demandent si l'on a été mêlé à des affaires de possession ou trafic de substances contrôlées et je ne sais pas si en répondant non à cette question peuvent-ils révéler en savoir plus sur mon passé judiciaire surtout que ce n'était pas une affaire énorme et m'empêcher de rentrer à l'arrivée. Avant cela mon casier était vierge.

-----  
Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Votre condamnation demeure néanmoins inscrite au B1 et figure également dans les fichiers de la police.

En principe la consultation du B1 et de ces fichiers est strictement réservée aux autorités judiciaires et de police et les autorités étrangères n'y ont pas accès.

Cependant, en vertu d'accords internationaux il est fort probable que des informations relatives aux auteurs d'infractions relatives aux stupéfiants puissent leur être communiquées. Nous ne pouvons pas connaître à l'avance ce qui peut en être.

Ne pouvant prendre la décision à votre place je vous expose les deux solutions possibles:

- soit vous cochez la case au risque de vous voir opposer très certainement un refus de visa
- soit vous ne la cochez pas et vous prenez le risque que l'information puisse tout de même être découverte.

Cordialement

-----  
Par Visiteur

Quels sont les risques encourus si je ne coche pas oui à la question et qu'ils découvrent que j'ai menti?

-----  
Par Visiteur

Monsieur,

Vous pouvez être arrêté par les autorités douanières et encourir une peine.

Cordialement

-----  
Par Visiteur

Je ne suis pas sûr mais je pense que des tas de gens ont eu le même problème sans le signaler. Ceci est peut-être destiné à décourager les gens dans mon cas.

Je pense que si tout le monde qui a un casier n'avait pas été aux USA ils n'y auraient pas eu autant de touristes car de nos jours beaucoup de gens ont un casier ou alors je me trompe, je ne sais pas.

-----  
Par Visiteur

Monsieur,

Il est tout à fait possible que vous aviez raison mais mon rôle n'est pas de vous faire part de mon sentiment mais de vous informer sur le droit et donc de vous exposer les règles.  
Comme je vous l'ai précisé, libre à vous de prendre votre décision en ayant conscience des risques.

Cordialement